



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel en matière d'électricité

Question écrite n° 11993

Texte de la question

M. Richard Ramos interroge Mme la ministre de la transition énergétique sur le volet opérationnel de l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel en matière d'électricité. À titre d'illustration et d'exemple, le syndic de copropriété qui l'a interpellé comprend 122 logements. Entre juin 2021 et juin 2023, les copropriétaires ont vu leur facture d'électricité passer de 176 659 euros à 493 333 euros. Le Gouvernement, conscient de cette hausse exponentielle, a mis en place l'aide mentionnée ci-dessus. Toutefois, à ce jour, le syndic n'arrive à obtenir aucune information sur le montant auquel il peut prétendre malgré des échanges avec son fournisseur d'énergie ou le médiateur de l'énergie. Ainsi, il lui demande s'il pourrait lui indiquer qui est l'interlocuteur capable de répondre de la mise en place de l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel afin que tous les syndics de copropriétaires puissent clairement savoir à quelle hauteur ils peuvent être aidés, dans quel délai.

Données clés

Auteur : [M. Richard Ramos](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11993

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition énergétique

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2023](#), page 8988

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)